

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

ERASMUS +

Erasmus + : un programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Le programme vise à donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux citoyens avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité. Cette dimension permet d'ouvrir le programme à des activités de coopération institutionnelle, de mobilité des jeunes et du personnel et ce, au niveau mondial.

Erasmus + : Secteurs

Enseignement scolaire :

Si vous travaillez dans un établissement d'accueil de la petite enfance ou dans un établissement scolaire (maternelle, primaire, collège, lycée), public ou privé ou

si vous travaillez ou êtes engagés dans une organisation inscrivant son action dans le domaine de l'enseignement scolaire (une collectivité territoriale ou une association, par exemple), vous pouvez [monter un projet Erasmus+](#) .

Le programme Erasmus+ vous permet de financer des actions très diverses. De manière générale, il a pour objectif de :

- développer les compétences et les connaissances des élèves comme des enseignants et des personnels administratifs ;

- favoriser les échanges et les collaborations entre les établissements européens.

Le programme Erasmus+ encourage aussi les activités de coopération à distance à l'aide de la plateforme numérique eTwinning , destinée à tous les enseignants en Europe qui veulent mener des projets pédagogiques pour l'ensemble de leurs classes. eTwinning propose également des modules de formation et un outil de recherche de partenaires européens.

Plus d'information

<https://agence.erasmusplus.fr/profils/vous-voulez-monter-un-projet-erasmus/>

Enseignement supérieur

Tous les types d'établissement supérieur peuvent [monter un projet Erasmus+](#) :

- universités

- écoles d'art, d'architecture, de commerce, etc.

- lycées délivrant des BTS

La Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) est obligatoire pour pouvoir participer aux différentes actions du programme Erasmus +. Pour en savoir plus, consultez [la fiche candidat sur la plateforme Pénélope+](#).

Objectifs poursuivis :

Il donne aux étudiants, aux enseignants et aux personnels administratifs, la possibilité de séjourner à l'étranger. Ils peuvent ainsi développer leur connaissance des langues et des cultures étrangères, leur sentiment de citoyenneté et d'appartenance à l'Union européenne, leurs compétences et leurs savoir-être, leurs relations professionnelles et personnelles à l'échelle de plus de 200 pays.

Il favorise les échanges de pratiques innovantes et les coopérations entre les établissements et/ou avec des entreprises, des associations ou des collectivités, en Europe comme au-delà

à l'international. Votre établissement peut développer une véritable stratégie de formation et sa visibilité en s'appuyant sur un réseau d'établissements et d'acteurs publics et privés dans le monde.

Plus d'information

<https://agence.erasmusplus.fr/profils/vous-voulez-monter-un-projet-erasmus/>

Formation professionnelle

Le programme Erasmus+ est ouvert à tous les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, dont celui de l'enseignement et la formation professionnels tant initial (élèves et apprentis) que continu (demandeurs d'emploi, jeunes en parcours d'insertion professionnelle).

Si vous travaillez dans un établissement de l'enseignement et de la formation professionnels (CFA, lycée professionnel) ou d'un organisme de formation, public ou privé, vous pouvez [monter un projet Erasmus +](#) pour votre organisation.

Il a pour objectif de :

- développer les compétences et les connaissances des élèves, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle continue, des personnels, des enseignants, des formateurs et maîtres d'apprentissage ;

- favoriser la coopération entre les établissements et avec des entreprises en Europe. Les élèves, les apprentis ou les demandeurs d'emploi que vous accompagnez, peuvent ainsi développer leurs compétences techniques, découvrir une culture et des savoir-faire différents, améliorer la maîtrise d'une langue étrangère y compris dans ses aspects professionnels. Cette expérience internationale leur facilitera l'accès au marché de l'emploi et encouragera leur poursuite d'étude ; elle développera leur confiance en eux et un sentiment de citoyenneté européenne.

En collaboration avec des organisations ou des entreprises européennes, vous pouvez également concevoir des outils et des méthodes d'apprentissage et de formation, développer des supports d'aide à la définition et à la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre des formations et des stages en entreprise.

Plus d'information

<https://agence.erasmusplus.fr/profils/vous-voulez-monter-un-projet-erasmus/>

L'éducation des adultes

Le programme Erasmus + est ouvert à tous les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Erasmus + Education des adultes s'adresse plus particulièrement aux acteurs de l'action sociale, de l'économie sociale et solidaire, de l'inclusion et de l'éducation populaire.

Vous êtes salarié ou bénévole dans une association, une collectivité territoriale, un établissement médico-social, une bibliothèque ? Vous représentez une structure active dans l'éducation populaire ou l'accès aux droits, la transition écologique ou la promotion culturelle, l'insertion sociale ou la l'accès aux compétences de base... ? Si les publics que vous accompagnez ont plus de 16 ans et que vous leur proposez des activités centrées sur l'apprentissage et l'acquisition de connaissances autrement qu'en formation qualifiante à visée professionnelle, alors vous pouvez vous appuyer sur les financements Erasmus +, Education des adultes.

Le programme Erasmus + vous permet de financer des actions très diverses. Il a notamment pour objectif de :

- développer les compétences des publics adultes, et de tous les personnels qui les accompagnent dans leur parcours d'apprentissage;

- partager les expériences, concevoir des méthodes et des outils de travail en Europe.

Avec Erasmus +, vous pourrez organiser des périodes de mobilité à l'étranger qui permettront, aux publics adultes de vivre une expérience d'apprentissage favorisant la diversité et la participation à la vie démocratique, et, à vos équipes de se former à de

nouvelles pratiques d'accompagnement.

Vous pourrez aussi échanger avec des homologues européens sur vos pratiques respectives, partager des idées et co-développer des méthodes et des outils de travail qui vous permettront d'accompagner encore plus efficacement les personnes que vous accueillez et favoriser ainsi l'inclusion sociale.

Plus d'information

<https://agence.erasmusplus.fr/profils/vous-voulez-monter-un-projet-erasmus/>

La Jeunesse (Education non formelle)

Si vous avez entre 13 et 30 ans, envie de vivre une expérience d'apprentissage non-formel de mobilité et/ou d'engagement tout en développant de nouvelles compétences, les activités du programme E+ Jeunesse sont faites pour vous et ceux quel que soit votre niveau de diplôme, de formation ou niveau de langue !.

- Pour participer à un [projet d'échange de jeunes](#) ou à un [projet de participation des jeunes](#), rapprochez-vous d'un opérateur d'information jeunesse qui pourra vous orienter vers [un organisme déjà bénéficiaire du programme](#).

- Pour monter votre propre projet d'échange de jeunes ou de participation de jeunes, candidatez vous-même ! Pour cela constituez-vous en groupe informel de jeunes, [suivez les explications](#).

- Si vous voulez faire un volontariat en Europe et à l'international :

le [Corps européen de solidarité](#) offre cette possibilité.

Plus d'information <https://www.erasmusplus-jeunesse.fr/pour-qui#pour-qui-jeunes>

Le Sport

Le volet Sport du programme Erasmus+ permet de financer des projets qui valorisent la dimension européenne du sport en faisant la promotion de sa pratique et des valeurs qu'il véhicule. Ces projets, portés par des organisations actives dans le domaine du sport, peuvent prendre la forme de mobilités, de partenariats ou de manifestations sportives. Le volet Sport du programme Erasmus+ dispose d'un budget de 470 millions d'euros sur 7 ans (2021-2027).

Au travers du volet Sport du programme Erasmus+, l'Union européenne souhaite :

- Développer la création et le partage d'expériences et de savoirs autour des problématiques touchant le sport à l'échelle européenne ;
- Soutenir le développement de coopérations européennes en facilitant la mobilité des bénévoles, des entraîneurs et de tous les personnels d'organisations sportives à but non-lucratif ;
- Augmenter les niveaux de pratique et faire la promotion du sport et de l'activité physique comme outil de santé et de bien-être ;
- Promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des chances dans et par le sport ;
- Encourager l'intégrité et les valeurs dans le sport ;

Plus d'information https://www.erasmusplus-jeunesse.fr/cest-quoi/erasmus_sport

Erasmus + : Typologie de projets

Il existe deux grandes catégories de projets finançables par le programme Erasmus + : les mobilités et les partenariats. Les organisations peuvent déposer une candidature dans le cadre d'un [appel à propositions](#) pour bénéficier d'un soutien financier.

Les individus doivent se tourner vers leur établissement ou un organisme participant au programme.

Les deux types de projets Erasmus + sont :

Mobilités et échanges

Si vous travaillez ou êtes engagés dans un établissement ou un organisme actif dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et la formation professionnels, de l'action sociale, l'éducation populaire ou et de l'économie sociale et solidaire (« éducation des adultes »), vous pouvez organiser des mobilités Erasmus+.

Partenariats et réseaux pour la coopération

Vous travaillez ou êtes engagés dans un établissement, une association ou un organisme actif dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et la formation professionnels, de l'action sociale, de l'éducation populaire ou de l'économie sociale et solidaire (« éducation des adultes ») ? Alors vous pouvez monter un projet de partenariat ou de coopération Erasmus+. Ces structures, publiques ou privées, peuvent aussi bien être :

- écoles, collèges, lycées (généraux, techniques, professionnels) ;
- universités et des établissements publics et privés du supérieur (y compris lycées pour les BTS) ;
- établissements de formation professionnelle en alternance (CFA) ou des organismes de formation continue ;
- entreprises ;
- associations, des collectivités territoriales, etc.

Erasmus + : Qui peut en bénéficier ?

Les organismes :

Associations, établissements, institutions dont les activités sont soutenues par le programme.

Les Individus : Toutes les personnes en poursuite d'études, en apprentissage, alternance, formation, qui enseignent, forment, en recherche d'emploi, élèves à l'école, collège, lycée, ou qui souhaitent devenir bénévole peuvent partir à l'étranger avec Erasmus+. Il existe une seule obligation : ce séjour doit avoir un objectif d'apprentissage, de formation ou de partage d'expérience et de connaissance.

Pays éligibles

Le Programme Erasmus + est ouvert aux pays suivants :

les pays participant au programme :

- les pays membres de l'Union européenne ;
- Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie

Les organismes des pays partenaires peuvent prendre part à certaines actions du programme selon conditions spécifique

Plus d'information <https://monprojet.erasmusplus.fr/pays-du-programme>

Comment candidater ?

Pour bénéficier d'un financement du programme Erasmus +, il est nécessaire de déposer une candidature, en suivant une démarche précise et en s'appuyant sur les documents appropriés et en suivant un calendrier précis.

Les **organismes** doivent prendre connaissance de l'appel à propositions et du guide du programme et déposer leur candidature en tenant compte du [calendrier](#) proposé par la Commission européenne. Ils peuvent être accompagnés dans la rédaction de leur candidature en se tournant vers des [points de contact](#) locaux.

En fonction de l'appel, vous pouvez présenter une candidature comme suit:

- pour les appels gérés par l'**EACEA**, en consultant le [site web de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture](#);

- pour les appels gérés par les **agences nationales**, en vous connectant à l'aide de votre compte EU Login à la [plateforme Erasmus+ et du corps européen de solidarité](#)

Les **individus** doivent, quant à eux, se tourner vers leur établissement (étudiants, lycéens, apprentis, enseignants, formateurs, personnels éducatifs) ou un organisme porteur d'un projet Erasmus +(demandeurs d'emplois, jeunes). Ils peuvent aussi se renseigner localement vers des [points de contacts](#).

Plus d'informations

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/about-erasmus/how-to-take-part>

Pour obtenir des informations détaillées sur les entités pouvant participer, [recherchez dans le guide du programme](#) l'action ou le domaine qui vous intéresse.

Correspondants Erasmus+ Jeunesse & Sport
Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport
95 Avenue de France
75013 Paris

Sources

<https://info.erasmusplus.fr/erasmus/102-qu-est-ce-qu-erasmus.html>